

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT - COMMERÇANTS
SAUVONS NOS COMMERCES**

Le service « Sauvons nos commerces » (le « **Service** »), qui fonctionne par le biais du site éponyme (le « **Site** »), est édité et proposé par l'Association Sauvons Nos Commerces (l'« **Association** »).

L'Association propose par le biais de ce Site à un Client (le « **Client** ») d'acheter un bon d'achat solidaire (le « **Bon d'achat** ») pour un achat qui sera réalisé par le Client auprès d'un Commerçant (le « **Commerçant** »). Chaque Bon d'achat sera valable jusqu'au 30 juin 2021, devra être utilisé en totalité pour un seul achat et ne sera valable qu'une seule fois.

En vendant un Bon d'achat, le Commerçant s'engage à l'accepter comme moyen de paiement total ou partiel d'un achat dans son commerce jusqu'au 30 juin 2021.

Les présentes conditions générales, complétées par le Formulaire d'Inscription et la Politique de Confidentialité (ensemble les « **Conditions** »), régissent l'inscription au Service ainsi que son utilisation.

Le Commerçant doit, pour pouvoir utiliser le Service, créer un Compte Lydia Pro. Le Commerçant donne mandat à l'Association pour initier la création de ce Compte Lydia Pro et doit, en parallèle des présentes, accepter les CG Lydia. À défaut, le Commerçant ne peut pas utiliser le Service.

Toute inscription au Service requiert l'acceptation par la personne physique identifiée dans le Formulaire d'Inscription (l'« Utilisateur ») des Conditions.

L'Utilisateur accepte ces Conditions au nom et pour le compte du Commerçant. L'Utilisateur déclare et garantit dans ce cadre qu'il a le droit et le pouvoir d'engager juridiquement le Commerçant.

Les présentes conditions sont susceptibles d'être régulièrement modifiées. Il appartient à l'Utilisateur de prendre connaissance de la dernière version de façon systématique et de fermer l'Espace Commerçant en cas de désaccord avec ces conditions. La poursuite de l'utilisation du Service après modification des présentes conditions vaut acceptation de cette dernière version par l'Utilisateur.

DATE DE DERNIÈRE MISE À JOUR DES PRÉSENTES CONDITIONS : 1^{er} AVRIL 2020

ARTICLE 1 DÉFINITIONS

Les termes et expressions identifiés par une majuscule ont la signification indiquée ci-après, qu'ils soient employés au singulier ou au pluriel, excepté lorsqu'il ressort manifestement du contexte ou d'une disposition spécifique que cette signification n'est pas applicable à la disposition en question.

« **Achat Solidaire** » : désigne la réalisation d'un achat par anticipation par un Client sur le Site au profit du Commerçant.

- « **Association (Sauvons Nos commerces)** » : désigne l'association Sauvons nos commerces l'association Sauvons nos commerces, association loi 1901, dont le siège social est situé 13 rue de Lappe, 75011 Paris.
- « **Bon (ou Preuve) d'achat (solidaire)** » : désigne la preuve d'un achat solidaire. Celle-ci est envoyée au Client par l'Association suite à son Achat Solidaire. Ce Bon ou Preuve d'achat devra être remis au Commerçant par le Client, avec une preuve de son identité, pour pouvoir bénéficier chez le Commerçant d'un crédit correspondant à l'Achat Solidaire réalisé par ledit Client.
- « **Client** » : désigne une personne physique qui réalise un Achat Solidaire.
- « **Commerçant** » : désigne le professionnel établi en France métropolitaine dont les coordonnées ont été enregistrées sur le Site par l'Utilisateur dans l'espace du Formulaire d'Inscription réservé.
- « **Compte** » : désigne le compte créé par tout Utilisateur pour accéder au Site et permettre au Commerçant de bénéficier du Service.
- « **Conditions** » ou « **Contrat** » : désigne l'ensemble contractuel composé du présent document, du Formulaire d'Inscription ainsi que de la Politique de Confidentialité.
- « **Données** » : désigne les informations et données intégrées par ou pour le compte du Commerçant sur le Site.
- « **Espace Commerçant** » : désigne l'espace en ligne sur le Site, accessible à tout visiteur du Site, dédié au Commerçant.
- « **Formulaire d'Inscription** » : désigne le formulaire d'inscription complété en ligne par un Utilisateur, pour le compte du Commerçant, comme décrit au préambule des présentes.
- « **CG Lydia Solutions** » : désigne les conditions générales de la société Lydia que le Commerçant doit accepter pour pouvoir disposer d'un compte Lydia Solutions et ainsi utiliser le Service. Les CGU Lydia Solutions sont accessibles à l'adresse suivante : <https://lydia-app.com/pro/about/terms-of-service.html>.
- « **Lydia Solutions** » : désigne la société Lydia spécialisée dans la prestation de services de paiement et d'encaissement et de paiement dématérialisés par le biais d'applications pour smartphones.
- « **Politique de Confidentialité** » : désigne la politique de confidentialité que doit accepter tout Utilisateur avant d'utiliser le Service. La Politique de Confidentialité peut être consultée sur le Site à l'adresse sauvonsnoscommerces.org/confidentialite.
- « **Service** » : désigne le Service, tel que visé au préambule des présentes, en ce compris les moyens utilisés pour fournir le Service, dont le Site.

« **Site** » : désigne le site Internet édité par l'Association, auquel les Utilisateurs se connectent dans le cadre de l'utilisation du Service. Le Site est accessible à l'adresse suivante : sauvonsnoscommerces.org.

« **Tableau de Bord** » : désigne l'outil de suivi des Achats Solidaires mis à disposition du Commerçant et permettant à l'Utilisateur de suivre les Achats Solidaires réalisés en faveur du Commerçant pour lequel il utilise le Service.

« **Utilisateur** » : désigne la personne physique visée au Préambule des présentes.

ARTICLE 2 OBLIGATIONS DU COMMERÇANT ET COMPTE LYDIA PRO

2.1 Obligations du Commerçant

Le Commerçant s'engage à honorer les Achats Solidaires réalisés en sa faveur sur le Site.

Il s'engage dans ce cadre, de façon irrévocable, à faire bénéficier le Client, sur simple présentation par le Client de la Preuve d'Achat ainsi que d'un document valant preuve de l'identité du Client, d'un crédit d'un montant équivalent à l'Achat Solidaire réalisé par le Client.

Le Commerçant est seul responsable des vérifications suivantes :

- vérification de la Preuve d'Achat, et en particulier vérification que cette Preuve d'Achat correspond aux informations qui lui auront été communiquées par l'Association ;
- vérification de l'identité du Client, qui doit correspondre à l'identité figurant sur la Preuve d'Achat ;
- vérification que l'Achat Solidaire n'a pas déjà été utilisé.

Il appartient au Commerçant de conserver le Bon d'achat qui lui aura été remis par le Client, afin le cas échéant de pouvoir prouver que ce Bon d'achat a déjà été utilisé.

Le Commerçant ne pourra en aucune façon venir rechercher la responsabilité de l'Association dans ce cadre, et notamment s'il permet à un Client d'utiliser à deux ou plusieurs reprises un Achat Solidaire.

Le Commerçant s'engage à n'utiliser les données à caractère personnel des Clients (nom, prénom, achat, etc.) qu'afin d'accorder au Client le crédit correspondant à l'Achat Solidaire et de pouvoir prouver que ledit crédit a été accordé (en conservant le Bon d'achat qui lui aura été remis par le Client). Il lui est interdit d'en faire une autre utilisation.

2.2 Utilisation obligatoire d'un Compte Lydia Pro

Le Service recourt, pour la gestion des flux monétaires, aux services proposés par Lydia Solutions. Lydia Solutions sera le seul contact du Commerçant concernant les flux de trésorerie liés aux Achats Solidaires.

Pour pouvoir utiliser le Service et donc bénéficier d'Achats Solidaires, le Commerçant doit être titulaire d'un compte Lydia Pro à son nom par lequel il pourra recevoir le paiement des Achats Solidaires vendus sur le Site.

Le Commerçant mandate l'Association pour réaliser la première étape de création en son nom d'un tel compte. Le Commerçant autorise dans ce cadre l'Association à transmettre les informations requises à Lydia Solutions et accepte les CG Lydia Solutions.

Après réalisation par l'Association de cette première étape de création du compte Lydia Pro du Commerçant, ce dernier reçoit un email et un SMS de Lydia lui indiquant comment finaliser l'inscription et accéder à son compte.

Il incombe ensuite au Commerçant de finaliser la création de la relation contractuelle avec Lydia Solutions, et notamment d'envoyer les documents justificatifs demandés par Lydia Solutions, pour finaliser son inscription chez Lydia Solutions. Cette étape est indispensable pour pouvoir recevoir l'argent des Achats Solidaires sur son compte bancaire transmis à Lydia Solutions.

Dans ce cadre, au titre de la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et la lutte contre le financement du terrorisme, le Commerçant est informé qu'il devra communiquer à Lydia Solutions les justificatifs suivants :

- Un extrait Kbis de moins de trois (3) mois ou équivalent (avis de situation SIRENE à jour pour les entreprises individuelles) ;
- Une pièce d'identité recto-verso en couleur en cours de validité du représentant légal inscrit sur l'extrait Kbis ou équivalent ;
- Un RIB (Relevé d'Identité Bancaire) au nom de la société et d'un compte domicilié en France ;
- Une déclaration de bénéficiaire(s) effectif(s) (annexée au Contrat).

En l'absence de communication de ces documents, aucun transfert du Compte Lydia PRO vers le compte bancaire du Commerçant ne pourra être réalisé.

ARTICLE 3 ACCÈS AU SERVICE

3.1 Durée, arrêt du Site et fermeture de l'Espace Commerçant

Le Site est mis en place pour la durée du confinement décidé par le gouvernement français dans le cadre de la lutte contre la propagation du COVID 19.

Il est probable que l'Association mettra fin au Service à la fin dudit confinement. Cela étant, l'Association se réserve le droit de suspendre ou d'arrêter le fonctionnement du Site à tout moment, sans devoir donner de justifications.

Le Commerçant sera informé de la suspension ou de l'arrêt du Site par courriel.

L'Association continuera, en cas de suspension ou d'arrêt du Site, à donner accès au Commerçant aux informations concernant les Achats Solidaires réalisés en faveur du Commerçant sur le Site, *a priori* par le biais du Tableau de Bord accessible *via* le Compte.

De même, si le Commerçant ne souhaite plus utiliser le Service et ferme dans ce cadre son Espace, il continuera de pouvoir accéder aux informations concernant les Achats Solidaires réalisés en sa faveur sur le Site *via* le Compte.

Si l'Association ferme complètement le Site et met un terme au Service, elle communiquera par courriel au Commerçant les informations concernant les Achats Solidaires.

3.2 Prérequis techniques et contractuels

L'utilisateur reconnaît disposer de la compétence et des moyens nécessaires pour utiliser le Service.

L'Utilisateur conserve à sa charge les frais de connexion, de télécommunications et d'équipement liés à l'accès à Internet, à l'accès au Service ainsi qu'à l'utilisation de celui-ci.

L'Association pourra modifier et faire évoluer de façon discrétionnaire le Service, de façon notamment à améliorer le fonctionnement de celui-ci.

3.3 Création du Compte

L'accès au Service nécessite de disposer d'un Compte.

L'Association crée, à l'acceptation par un Utilisateur des Conditions, un Compte pour l'Utilisateur, qui sera également le Compte du Commerçant.

Le Commerçant accédera par le biais de ce Compte au Tableau de Bord.

Lors de son inscription, l'Utilisateur doit accepter pour le Compte du Commerçant, en cochant les cases prévues à cet effet :

- les présentes conditions de fonctionnement du site sauvonsnoscommerces.org,
- les CGU de Lydia Solutions,
- La politique de confidentialité commerçant.

L'Utilisateur ou le Commerçant peut à tout moment demander à l'Association de modifier le titulaire du Compte afin qu'une autre personne devienne titulaire de ce Compte.

3.4 Création d'un Espace Commerçant

Un Espace Commerçant est créé par l'Association concomitamment à la création du Compte Commerçant.

L'Association intègre dans cet Espace Commerçant les informations et données qui lui ont été communiquées par le Commerçant lors de la création du Compte.

3.5 Sécurité des Comptes

L'accès aux Comptes est sécurisé par l'utilisation d'identifiants et de mots de passe.

Les identifiants et mots de passe sont personnels à chaque Utilisateur et doivent être gardés strictement confidentiels par les Utilisateurs. Tout accès au Service par le biais de ces identifiants et mots de passe sera de façon irréfutable réputé fait par ou pour le compte de l'Utilisateur.

L'Utilisateur est responsable du maintien de la confidentialité de ses identifiant et mot de passe. Il lui appartient de mettre en œuvre les mesures de précaution et de sécurité nécessaires à la protection de ceux-ci.

L'Utilisateur doit immédiatement prendre toutes mesures adéquates en cas de divulgation de son identifiant et/ou mot de passe et/ou de toute utilisation frauduleuse de ceux-ci. Il doit notamment immédiatement changer son mot de passe.

Il est par ailleurs vivement recommandé à l'Utilisateur de changer, à intervalles réguliers, le mot de passe requis, en accédant à son compte.

L'Utilisateur doit s'assurer de choisir un mot de passe suffisamment long et composé chaque fois que cela est possible, d'une combinaison comportant à la fois des lettres, des chiffres, ainsi que des caractères en majuscules et en minuscules.

Le Commerçant est et demeure tout au long du Contrat responsable de l'accès et de l'utilisation du Service par le ou les Utilisateurs.

ARTICLE 4 MISES EN GARDE – SÉCURITÉ

L'acceptation des présentes conditions par l'Utilisateur vaut déclaration que le Service souscrit est conforme aux besoins du Commerçant et qu'il répond de manière adéquate à ses exigences.

Tout risque d'erreur ou de bogue ne peut être exclu.

L'Association s'oblige à faire tout son possible pour assurer la sécurité des comptes contre les fraudes et manœuvres visant à altérer les données stockées. L'Association s'engage à ce titre à mettre en place toutes les procédures de sécurité selon les standards applicables afin de garantir la protection de ces données.

Le Commerçant déclare ces mesures adaptées au regard de la nature de l'usage qu'il entend faire du Service souscrit et reconnaît que l'Association ne saurait être tenue responsable des dommages qui pourraient être causés suite à une intrusion non autorisée.

Le Commerçant déclare dans ce cadre bien connaître les caractéristiques et limites d'Internet et déclare notamment être conscient que les données circulant sur Internet ne sont pas protégées contre les détournements éventuels.

ARTICLE 5 OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

L'Association met en œuvre les meilleurs moyens afin d'exécuter ses obligations conformément au Contrat.

S'agissant d'un Service proposé à titre gratuit et fonctionnant sur le bénévolat de la plupart des intervenants, le Service est fourni en l'état, sans aucune garantie de bon fonctionnement.

L'accès ou l'utilisation du Service peut en particulier être suspendu en raison d'interventions de maintenance programmées.

L'accès ou l'utilisation du Service peut également être suspendu du fait de difficultés liées à l'hébergement ou au fonctionnement du Service lui-même. L'Association s'engage dans ce cadre à mettre en œuvre tous les efforts utiles pour résoudre l'incident dans les meilleurs délais ou pour demander à son prestataire de le faire.

L'Association ne pourra être tenue responsable de l'impact éventuel pour le Commerçant de telles indisponibilités.

La responsabilité de l'Association ne peut pas non plus être engagée dans les cas où l'Utilisateur ne peut pas accéder au Service ou ne peut pas l'utiliser de façon satisfaisante du fait d'un événement qui n'est pas sous le contrôle de l'Association, tel que :

- erreurs que pourrait commettre l'Utilisateur dans la gestion ou l'utilisation du Service ;
- difficultés d'accès aux réseaux de télécommunications ;
- dysfonctionnement de quelque nature qu'il soit des installations de l'Utilisateur.

ARTICLE 6 OBLIGATIONS GÉNÉRALES CONCERNANT L'UTILISATION DU SERVICE

L'Utilisateur et le Commerçant s'engagent à respecter les obligations qui lui incombent au terme du Contrat.

Le Commerçant s'engage notamment à :

- s'assurer de l'adéquation du Service souscrit à ses besoins, ce que l'Association ne saurait en aucune façon garantir ;
- utiliser le Service de façon strictement conforme à l'usage de celui-ci prévu aux présentes et respecter les limites des droits qui lui sont concédés sur celui-ci ;
- collaborer de façon active et permanente en étant notamment tenu d'une obligation générale d'information.

Le Commerçant est seul responsable de l'utilisation qu'il fait du Service, ainsi que de l'utilisation qui en est faite par les Utilisateurs.

Il s'engage à s'assurer que les Données sont en tout temps à jour. Il est notamment seul responsable des Données intégrées à son Espace. Le Commerçant est également seul responsable du respect de la réglementation applicable dans le cadre de l'utilisation qu'il fait du Service.

Le Commerçant s'engage à indemniser l'Association de toutes les conséquences résultant de l'action d'un tiers tendant à mettre en cause la responsabilité de l'Association du fait de l'utilisation faite de Données ou de tous autres éléments ou informations que le Commerçant ou un Utilisateur rattaché au Commerçant lui aurait fournis ou mis à disposition dans le cadre du Service.

L'Association peut analyser l'utilisation faite par ou pour le compte du Commerçant du Service.

Le Commerçant garantit qu'il lui fournira toute l'aide raisonnable afin de vérifier la conformité de l'utilisation par rapport aux présentes.

ARTICLE 7 UTILISATION ILLICITE

Le Commerçant et les Utilisateurs déclarent s'engager à utiliser le Service dans le respect du Contrat, de la réglementation applicable, et des droits des tiers.

Le Commerçant et les Utilisateurs s'engagent notamment à :

- ne pas porter atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs ;
- ne pas utiliser le Service pour bénéficier ou fournir des prestations ou des biens qui seraient en infraction avec la réglementation applicable ;
- ne pas utiliser le Service aux fins d'exercer des activités illégales ;
- ne pas diffamer, injurier ou dénigrer une personne, physique ou morale ;

- ne pas créer un compte utilisateur avec une identité fictive, ne pas falsifier sa propre identité ;
- ne pas nuire à autrui *via* l'utilisation du Service, ni duper ou abuser autrui, et notamment ne pas usurper l'identité d'un tiers et ne pas utiliser les données d'un tiers ;
- ne pas utiliser les coordonnées obtenues *via* le Service pour diffuser des courriers non sollicités ou non autorisés, quelle que soit la forme de la communication ou sollicitation ;
- ne pas utiliser les coordonnées obtenues *via* le Service pour diffuser des virus informatiques ou assimilés ;
- ne pas porter atteinte à la réputation de l'Association ou du Service ;
- ne pas perturber ou tenter de perturber ou d'interrompre le Service ;
- ne pas créer d'œuvres dérivées à partir du Service ;
- ne pas démonter, désosser ou décompiler le Service ;
- ne pas développer un produit ou service concurrent en fraude des droits de l'Association ;
- ne pas porter ou essayer de porter atteinte aux services fournis par un ou plusieurs des partenaires de l'Association et notamment de l'hébergeur, ce qui comprend, sans exhaustivité, le fait d'exposer le Service à un virus, de créer une saturation, d'inonder le serveur ou encore de saturer la messagerie d'e-mails ;
- ne pas tenter d'accéder ou accéder aux données qui ne sont pas destinées au Commerçant et/ou tenter d'accéder ou accéder à tout ou partie des données auxquelles le Commerçant n'est pas autorisé à avoir accès ;
- ne pas désactiver, pirater ou interférer avec toute mesure de sécurité, mécanismes de signature électronique, gestion des droits numériques, de vérification ou d'authentification aux Services ;
- ne pas sonder, scruter ou tester la vulnérabilité d'un système ou d'un réseau, ou enfreindre les mesures de sécurité ou d'authentification du Service ou tenter d'accéder de façon illicite aux réseaux et systèmes connectés au Services;
- ne pas télécharger, afficher, envoyer par courrier électronique ou transmettre par tout autre moyen tout élément contenant des virus logiciels ou autres codes, fichiers ou programmes informatiques conçus pour ou ayant pour objet d'interrompre, de détruire ou de limiter la fonctionnalité de tout logiciel ou matériel informatique ou de tout équipement de télécommunication.

Le Commerçant déclare en outre expressément et garantit :

- qu'il détient l'ensemble des droits de propriété intellectuelle et autorisations nécessaires à la publication des Données et en garantit l'Association ;
- que les Données sont entièrement originales et ne portent en aucune façon atteinte aux droits d'un tiers ;
- qu'il s'est acquitté de l'ensemble des obligations dont il pourrait être redevable à l'égard des ayants-droit des contenus reproduits dans les Données et qu'il a le cas échéant obtenu les autorisations nécessaires.

L'Association ne saurait être tenue responsable des Données telles que les photographies diffusées et publiées par le Commerçant et susceptibles de contrevenir aux droits d'un tiers.

Sont interdites toutes les Données contraires à la réglementation, et notamment toutes Données contraires à l'ordre public, d'incitation à la réalisation de crimes ou de délits, toutes Données à caractère pornographique, pédophile ou violente, toutes Données diffamatoires, injurieuses, dénigrantes ou portant atteinte au respect de la vie privée.

L'Association intervient en qualité d'hébergeur de contenus et n'a aucune obligation générale de surveillance des Données ou de recherche des faits ou circonstances susceptibles de révéler des activités illicites.

L'Association décline toute responsabilité quant aux Données, de quelque nature que ce soit, mises en ligne ainsi que de façon générale quant à l'utilisation faite par les Commerçants et Utilisateurs du Service.

En application des dispositions légales applicables, l'Association agira promptement pour retirer le contenu litigieux ou en couper l'accès en cas de notification d'un contenu illicite.

Le Commerçant se porte fort du respect des termes des présentes par les ou les Utilisateurs.

En cas de manquement à l'une quelconque des obligations incombant au Commerçant ou à un Utilisateur, l'Association se réserve le droit de suspendre ou de mettre un terme définitif, de plein droit et avec effet immédiat, à l'accès au Service, et ce sans préjudice des possibles recours que l'Association pourrait exercer contre le Commerçant ou l'Utilisateur du Commerçant.

ARTICLE 8 CONDITIONS FINANCIÈRES

Le Service est proposé à titre gratuit aux Commerçants.

Dans le cadre du partenariat avec Lydia Solutions, aucun frais d'encaissement et de service ne sera facturé par Lydia Solutions au Commerçant jusqu'au 30 juin 2020.

ARTICLE 9 PROPRIÉTÉ

9.1 Propriété des Données

Le Commerçant est et demeure propriétaire des Données et garantit à l'Association avoir été autorisé par le propriétaire des Données, le cas échéant, à concéder à l'Association les droits suffisants sur lesdites Données.

Il incombe à chaque Commerçant et Utilisateur d'assumer l'entière responsabilité des éléments et informations qu'il communique dans l'Espace Commerçant et de façon générale sur le Site. Il est notamment seul responsable du respect des droits de propriété des contenus qu'il rend public sur le Site.

Le Commerçant et les Utilisateurs concèdent à l'Association et ses sous-traitants les droits suffisants sur les Données pour qu'ils puissent traiter les Données dans le strict cadre de la fourniture du Service et de la communication concernant celui-ci. Le Commerçant et les Utilisateurs concèdent notamment à l'Association un droit non transférable, non exclusif et mondial d'utiliser les Données. Le Commerçant et les Utilisateurs font leur affaire d'obtenir les droits nécessaires et suffisants dans ce cadre.

Le Commerçant et les Utilisateurs assument l'entière responsabilité de l'ensemble des Données et s'engagent dans ce cadre à indemniser l'Association de toutes indemnités et de tous frais que celle-ci pourrait être amenée à engager à la suite d'une réclamation ou d'une action intentée par un tiers, en ce compris un Utilisateur, du fait de l'utilisation des Données dans le cadre du Service.

9.2 Propriété intellectuelle

L'Association est et demeure titulaire de l'intégralité des droits sur le Service, en ce compris le Site et les différents éléments permettant de faire fonctionner le Service.

Aux termes des présentes, le Commerçant et les Utilisateurs se voient concéder, pour la durée du Contrat, un droit non exclusif d'accéder au Site.

Ce droit n'est concédé au Commerçant et aux Utilisateurs que dans les limites et aux fins de leur permettre d'utiliser le Service, dans le respect du Contrat.

Le Commerçant et les Utilisateurs s'interdisent toute autre utilisation et s'interdisent notamment de reproduire tout élément, par quelque moyen que ce soit, sous quelque forme que ce soit, et sur quelque support que ce soit.

Le Commerçant et les Utilisateurs reconnaissent que l'Association peut contrôler à distance ou par tout autre moyen le respect des conditions et restrictions d'utilisation.

Tous les droits non expressément concédés au Commerçant et aux Utilisateurs leur sont interdits. Le Commerçant et les Utilisateurs s'interdisent donc notamment de :

- reproduire tout ou partie du Service, sous quelque forme et sur quelque type de support que ce soit ;
- traduire, adapter ou arranger tout ou partie du Service ;
- modifier ou intervenir sur tout ou partie du Service ;
- faire de l'ingénierie inverse, désassembler ou décompiler tout ou partie du Service, sauf dans la mesure prévue par le Code de la propriété intellectuelle et dans les strictes limites accordées par celui-ci ;
- modifier, altérer, désactiver, supprimer de quelque façon que ce soit les systèmes de protection, du type « clé », installés sur le Service ;
- distribuer, commercialiser ou mettre à disposition, de quelque façon que ce soit, à titre gratuit ou onéreux, tout ou partie du Service.

Le Commerçant et les Utilisateurs concèdent à l'Association une licence gratuite, mondiale, non-exclusive, transférable, sous-licenciable, irrévocable, de fabriquer, utiliser, vendre, offrir en vente, importer ou incorporer dans le Service, le Site, la documentation, les développements et tout autre livrable, des suggestions, des améliorations, des conseils ou autres informations fournis ou proposés par le Commerçant et les Utilisateurs et relatives au Service.

ARTICLE 10 RESPONSABILITÉ

Le Commerçant et l'Utilisateur assument la responsabilité concernant l'adéquation du Service souscrit à leurs besoins.

Le Commerçant reconnaît que les outils et moyens techniques mis à disposition par l'Association ne les exonèrent pas de leur responsabilité quant aux obligations légales et fiscales qui leur incombent.

La responsabilité de l'Association ne peut être engagée qu'en cas de faute de l'Association, prouvée par le Commerçant, à ses obligations contractuelles dans l'exécution des présentes. L'Association ne

sera responsable que des seuls dommages résultant de fautes qui lui sont directement et exclusivement imputables.

Les Parties conviennent en outre que la responsabilité totale de l'Association au titre du Contrat ne pourra en tout état de cause pas être engagée, pour l'ensemble des faits générateurs et tous dommages confondus, pour la durée du Contrat, au-delà d'un montant correspondant au montant des Achats Solidaires réalisés au profit du Commerçant.

L'Association ne pourra encourir aucune responsabilité du fait de dommages indirects. En outre, l'Association ne pourra en aucun cas être tenue responsable de tout manque à gagner, perte de production, perte d'image, perte de clients, perte de bénéficiaires, perte de marché, interruption d'un service rendu par une personne ou un bien. Les préjudices correspondants ne seront pas indemnisables par l'Association, même si elle a été informée de l'éventualité de tels dommages.

Les Parties reconnaissent que l'Association dans l'exécution de ses obligations contractuelles ne saurait assumer ni se trouver exposé aux risques associés à l'activité du Commerçant. En conséquence, le Commerçant indemniserait l'Association en cas d'action ou réclamation de tiers, dirigée à l'encontre de l'Association liée à l'activité du Commerçant, y compris en cas d'action initiée par un Client du Commerçant vis-à-vis de l'Association du fait d'une défaillance quelconque du Commerçant.

La présente clause est applicable quel que soit le fondement juridique de la demande, y compris si elle est fondée sur une négligence, une déclaration erronée ou une inexécution contractuelle.

Aucune notification de réclamation ne peut être effectuée par le Commerçant ou un Utilisateur à l'encontre de l'Association plus d'un an après la date à laquelle les faits constitutifs de la réclamation ont été découverts ou auraient dû être découverts.

Les stipulations du présent article survivent à l'expiration et à la rupture du Contrat pour quelque raison que ce soit.

ARTICLE 11 RÉSILIATION

11.1 Résiliation pour manquement

En cas de manquement par l'une des parties à l'une de ses obligations au titre du Contrat, l'autre partie pourra, par courriel, mettre en demeure la partie défaillante de remédier dans un délai de trois (3) jours au manquement ainsi notifié. Si à l'expiration de ce délai de trois (3) jours, la partie défaillante ne démontre pas avoir remédié au manquement, la partie non défaillante pourra, par lettre recommandée avec accusé de réception, résilier de plein droit le Contrat par envoi d'un nouveau courriel notifiant la résiliation.

Le non-respect par le Commerçant ou l'Utilisateur des conditions d'utilisation du Service justifie la résiliation de plein droit sans préavis ni mise en demeure du Contrat par l'Association, et ce sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être réclamés par ailleurs par l'Association.

11.2 Résiliation en cas de procédure collective

Si l'une des Parties est déclarée en état de cessation des paiements ou de liquidation de biens, ou est engagée dans toute procédure ayant pour objet de sanctionner la cessation des paiements, l'autre Partie pourra alors résilier immédiatement et de plein droit le Contrat par le simple envoi d'un courriel, sous réserve du respect des procédures légales le cas échéant applicables.

Si le Commerçant se trouve en état de cessation des paiements ou de liquidation de biens, il s'engage à en informer immédiatement l'Association. Ceci déclenchera alors immédiatement la fermeture de l'Espace Commerçant.

ARTICLE 12 CONSÉQUENCES DE LA FIN OU DE LA RÉSILIATION DU CONTRAT

En cas de fin ou de résiliation du Contrat, quelle qu'en soit la cause ou l'origine, le Commerçant ferme immédiatement son Espace Commerçant sur le Site afin de s'assurer que plus aucun Achat Solidaire ne pourra être réalisé en sa faveur. S'il ne le fait pas immédiatement, l'Association peut procéder à sa place à la fermeture dudit Espace.

En dépit de la fin ou résiliation du Contrat, le Commerçant reste tenu d'honorer les Achats Solidaires réalisés en sa faveur. Il s'engage par conséquent, même en cas de résiliation ou fin de sa relation avec l'Association, à permettre aux Clients ayant réalisé un Achat Solidaire de bénéficier du montant objet dudit Achat.

L'Association continuera donner accès au Commerçant aux informations concernant les Achats Solidaires réalisés en faveur du Commerçant sur le Site, *a priori* par le biais du Tableau de Bord accessible *via* le Compte. Ces informations pourront également être communiquées par courriel au Commerçant si l'Association décide de ne plus donner accès au Site au Commerçant concerné.

ARTICLE 13 INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les parties s'engagent à respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et leurs obligations respectives en découlant relatives à la protection des données à caractère personnel, et notamment les dispositions du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données ainsi que de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés modifiée.

L'Association s'engage en particulier à respecter ladite réglementation lorsqu'elle collecte les données à caractère personnel d'Utilisateurs. Les conditions dans lesquelles ces données sont collectées et traitées figurent dans la Politique de Confidentialité.

ARTICLE 14 CONVENTION DE PREUVE

Le Commerçant et l'Utilisateur reconnaissent et acceptent que les systèmes et fichiers informatiques de l'Association feront foi entre eux.

En conséquence, les fichiers et registres informatiques stockés au sein des systèmes informatiques exploités par l'Association ou pour son compte dans des conditions raisonnables de sécurité et de fiabilité, pourront être valablement utilisés et produits comme preuve de l'existence des Achats Solidaires.

ARTICLE 15 GÉNÉRALITÉS

Les relations instituées entre les Parties par le Contrat sont celles de contractants indépendants, et les Parties n'entendent instituer aucune autre relation entre elles.

Si une disposition du Contrat est jugée nulle ou non applicable, toutes les autres dispositions resteront en vigueur dans la mesure où cela n'a pas pour effet de vider le Contrat de sa substance.

Les titres des articles et figurant dans le Contrat sont purement indicatifs et ne sauraient en aucun cas en conditionner le sens ou l'interprétation.

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir ou de tarder à se prévaloir de l'application d'une clause du Contrat ne saurait être interprété comme une renonciation à se prévaloir de cette clause dans l'avenir.

Toutes les obligations des présentes qui ne deviennent pas, par nature, caduques au moment de sa cessation, resteront applicables jusqu'à leur complète exécution.

ARTICLE 16 COMMUNICATION

L'Association pourra faire usage du nom, des marques, du logo et des coordonnées du Commerçant dans ses présentations, listes de clients, études de cas et autres supports promotionnels ou marketing, y compris, par exemple dans ses communiqués de presse, brochures, rapports et états, courriers et supports électroniques.

Le Commerçant autorise dans ce cadre l'Association à reproduire, représenter, adapter, numériser leurs signes distinctifs (dénomination, marque, logo notamment) dans l'optique de promouvoir le Service sur tout support publicitaire (site internet, presse, autres médias, etc.).

ARTICLE 17 LOI APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPÉTENTS

Le Contrat est régi par le droit français.

Tout litige découlant de l'interprétation ou de l'exécution du Contrat sera, après tentative de résolution amiable, soumis à la juridiction exclusive du tribunal compétent de PARIS, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, quel que soit le type de procédure ou d'action, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires, en référé ou sur requête.

* *

*